



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Instructions Pour Un Jeune Seigneur, Ou L'Idée D'Un Galant Homme**

**La Chétardie, Joachim Trotti de**

**1701**

De l'origine des Ducs, & de leur Etymologie.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-35860**



DE L'ORIGINE  
des Ducs, & de leur  
Etymologie.

**P**UIS que Dieu vous a fait  
nâtre Duc & Pair, & que  
c'est principalement pour vous  
que j'ai composé cet Ouvrage,  
j'ai crû qu'il étoit à propos  
d'inferer ici l'origine de cette  
Qualité, son progrès, son  
declin, ses changemens, &  
enfin les prerogatives qu'elle  
attribuë presentement à ceux  
qui la possèdent. Le mot de  
Duc vient de *ducere*, mot  
Latin,



Pour un jeune Seig. 97

Latin qui signifie *conduire* en nôtre Langue; & en effet, cette qualité du tems des Romains, de qui nous la tenons, ne vouloit dire autre chose qu'un Officier Militaire qui conduisoit une Troupe. Dans la suite, les Gouverneurs des Provinces la prirent aussi, mais à beaucoup meilleur titre, puis que ces Officiers Militaires étoient des Ducs subalternes, qui avoient ordre d'obéir aux Gouverneurs en tout ce qui pouvoit concerner la garde des Provinces qui leur étoient commises. Ce qui m'oblige de vous dire en passant, que par le moyen des Etymologies, on peut parvenir à la connoissance de l'origine des choses les

Tom. II.

I



plus éloignées. C'est ainsi, que le nom de Marquis dérive de *Marchior*, dont la fonction étoit autrefois de garder les Marches de certaines Provinces; que le mot de Comte vient de *Comes*, qui signifie associé, comme celui de Vicomte de Vice - Associez; Qualitez subordonnées les unes aux autres. Que le mot de Connestable vient de *Comes Tabuli*, qui veut dire Comte d'Etable; que celui de Maréchal de France vient de deux mots, *Maire & Cheval*, c'est à dire, Maître de Cavalerie, Qualité qui étoit au dessous de celle de Connestable, les Maréchaux étant comme ses Aides dans le fait de la Cavalerie



*Pour un jeune Seig.* 99

lesquelles Qualitez se sont accruës par succession de tems, jusqu'au point que nous les avons veuës. C'est encore ainsi, que le mot de Maréchal de Camp vient de *Maréchal*, qui derive de Marcher ou Marquer, qui autrefois signifioient la même chose ; & que celui de Maréchal des Logis, veut dire marquer les Logis d'une Troupe. Mais comme mon intention n'est pas de pousser ces exemples-là plus loin, je reviens à mon sujet.

Dans les<sup>re</sup> deux premières Races de nos Rois, si vous en exceptez les douze Pairs que la commune opinion veut avoir été établis du temps de Charlemagne, il y avoit peu



de Ducs ; ou du moins s'il y en avoit , c'étoient des Ducs à la Romaine , c'est à dire, des Gouverneurs des Provinces ou des Officiers Militaires , des Comtes ou des Vicomtes , Qualitez mixtes qui tenoient de la Judicature , & de la Guerre. Dans la troisième Race , il n'en fut pas de même. Lors que pour le bonheur de la France , Hugues Capet monta sur le Trône, comme dans ces sortes d'Établissmens nouveaux , on est obligé pour se donner le tems de s'y affermir, de souffrir des usurpations dont on se reserve la punition dans les tems, ceux qui avoient des Gouvernemens , ou de grosses Sei-



gneuries , forcerent ce nouveau Roi à leur en souffrir la possession , les uns en titre de Comte , les autres en titre de Duché , à la charge du Baifemain , c'est à dire de les relever de la Couronne. Aussi peut-on dire que les commencemens de cette Race furent petits , & que jamais l'Autorité Royale ne fut plus limitée. Cette multiplicité de Ducs , & même de Princes ( car il y en eût aussi qui érigerent de la même maniere leurs Terres en Principauté ) cette multiplicité, dis-je , suscita beaucoup de troubles , & de felonnie , témoin la Réponse , qu'Alders , Comte de la Marche,



fit à Hugues Capet, lors qu'il lui envoya commander de lever le Siege de Tours. *Qui vous a donc fait Comte*, luy manda Hugues, *pour me dés-obéir? Celuy qui vous a fait Roy*, répondit Alderbert. Réponse insolente, qu'il n'auroit pas soufferte sans la necessité qu'il y a de s'accommoder au tems. Aussi à mesure que l'Autorité Royale reprit sa premiere vigueur, on ne manqua pas de reprimer l'orgüeil de ces Usurpateurs, dont la vengeance entiere fut reservée à Loüis le Gros, qui acheva de les reduire. Depuis ce temps-là, nos Rois ont créé de nouveaux Ducs, soit en érigeant les Seigneuries de quel-



ques Particuliers en Duchez-  
Pairies, pour recompenser les  
services qu'ils avoient rendus  
à l'Etat; soit en leur donnant  
simplement des Brevets, qui  
à la reserve qu'ils ne don-  
nent point seance au Parle-  
ment, attribuent les mê-  
mes honneurs. Ces hon-  
neurs-là sont si connus, que  
je n'en feray point le détail.  
Je me contenteray de dire  
que les Ducs sont les Grands  
du Royaume, & qu'après  
les Princes du Sang & les  
Princes Souverains, il n'y a  
pas une Qualité plus distin-  
guée; mais il faut que celle  
d'honnête Homme y soit  
jointe, autrement on ne la  
porte qu'à sa confusion, & je



ne ſçay s'il ne vaudroit pas  
mieux être un ſimple Gentil-  
homme avec du merite, que  
de la porter de cette manie-  
re.

*Fin de la Seconde Partie.*

